

Projet Horizon: et alors ?

La Direction a choisi de nous présenter 2 exemples d'actions en test.

Pour **FO**, ce n'est pas suffisant ; nous demandons pour chacune des 25 actions retenues l'impact sur:

- Les conditions de travail des agents,
- L'organisation du travail,
- Les métiers éventuellement,
- La charge de travail induite,
- Le déploiement des projets nationaux (c'est en plus ou non ?)

La DR n'a aucune réponse à nous apporter!!!

Pour **FO**, il est impératif en ces temps troublés, que ces projets n'apportent pas plus de travail aux agents, et ne dégradent pas leurs conditions de travail déjà bien éprouvées par les mesures sanitaires liées au covid19.



Situation sanitaire, ce qu'il faut retenir :

- ✓ Nous revenons au PRA 2 avec l'application des jauges sanitaires et maintien de l'accueil en agence
- ✓ Le télétravail doit être privilégié chaque fois que possible, sans limite de nombre de jours
- ✓ Les ELD doivent veiller à un roulement équitable de l'activité, tout en veillant à la réalisation des activités notamment liées à l'indemnisation
- ✓ Les dispositions relatives aux agents vulnérables sont reprises
- ✓ Les transports en commun pour se rendre au travail sont proscrits, des dispositions ont été mises en place pour la prise en charge des frais kms et parking des agents qui utilisent leur véhicule personnel dans ce cadre, et ne l'utilisaient pas auparavant (cf. note RH nationale covid et note DR)



Plateforme de traitements centralisés de Clermont-Ferrand :

FO constate que la charge de travail de référent métier de ce site ne peut être supportée par un seul référent métier. **FO** demande donc la nomination d'un référent métier supplémentaire sur ce site pour garantir la santé du RM en place et améliorer ainsi l'environnement de travail de tous les agents



04 NOVEMBRE 2020



Situation économique et financière de Pôle emploi: La Direction générale ayant en toute illégalité refusé de mettre au vote une demande d'expertise présentée par la majorité des organisations syndicales présentes au CSE central, **FO** émet donc un avis défavorable sur la situation économique de Pôle emploi, et s'interroge : **qu'ont-ils donc à cacher pour refuser avec autant d'énergie cette expertise ?**

Retrouvez la déclaration de **Force Ouvrière** sur [notre site](#) et nos explications sur [notre chaîne YouTube](#).

Montluçon : Suite aux alertes **FO** aujourd'hui en cse nous avons abordé le problème d'organisation de Montluçon Nord.

Il nous a été dit qu'à ce jour aucun projet de nouvelle organisation n'était en cours et n'a été validé par la direction régionale. L'organisation en place était provisoire et liée à la pandémie. Aujourd'hui, la situation doit revenir comme elle était avant cette initiative de l'ELD ; Montluçon Nord doit ré ouvrir au public après le cse du 2 novembre et Les deux sites doivent fonctionner comme auparavant. **FO** se félicite de ce retour à la normale !

Promotions : **FO** regrette une fois de plus que l'accord classification limite de fait à 0,8% de la masse salariale l'enveloppe des promotions et y inclue les mesures conventionnelles hors campagne. **FO** insiste pour que les coefficients soient privilégiés plutôt que des primes pour toutes les catégories de salariés, et pour que les agents sans promotion depuis longtemps ne soient pas oubliés. **FO** demande donc, comme chaque année et sans obtenir de réponse de la Direction, quel est le nombre de salariés n'ayant pas eu d'augmentation depuis 5 ans, voire 8 ou 10 ans et même plus.

FO demande également le nombre de salariés au plafond de leur filière et hors cadre, qui ne peuvent bénéficier d'un coefficient car on constate très peu de promotions par % (art 19) alors que c'est la seule mesure dont ils peuvent bénéficier.

Immobilier : 1e présentation des projets Clermont Est et Ouest et Montluel. A suivre

Thoiry : présentation par la Direction des actions de régulation en cours sur cette agence. **FO** a alerté la Direction sur les graves problèmes que rencontre cette agence à plusieurs niveaux



Pour nous contacter :

syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour vous informer via :

Le site web : www.fo-pole-emploi-ara.fr

Facebook: www.facebook.com/FO.PE.ARA